



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 48186

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les inquiétudes exprimées par le personnel et les syndicats de salariés de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) quant à sa décision d'élargir la diffusion des chèques-vacances. Aujourd'hui, cet organisme public gère de façon exclusive la diffusion des chèques-vacances. Il a récemment déclaré être favorable à l'ouverture de la distribution de ces titres de paiement à des opérateurs privés, tels Accor ou Sodexo. Depuis juillet, il a déjà permis l'externalisation de certaines activités de cet organisme. En conséquence, il lui demande si, comme le redoutent les cent quatre-vingt-trois personnes de cette entreprise, le Gouvernement a l'intention de privatiser l'Agence nationale des chèques-vacances.

Texte de la réponse

Le chèque-vacances, grâce auquel les employeurs peuvent abonder l'épargne de leurs salariés destinée aux vacances, est une aide au départ très performante. Il bénéficie aujourd'hui à environ 6,3 millions de personnes, et le nombre d'entre elles qui ne partiraient pas sans cette aide est estimé à 2 millions. Par ailleurs, son impact économique est évalué à quatre fois son volume d'émission et représente 10 % de la consommation touristique intérieure. Le chèque-vacances est principalement diffusé par le biais des comités d'entreprise et au sein des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). La loi du 12 juillet 1999 lui a ouvert le marché des PME-PMI de moins de 50 salariés n'ayant pas de comité d'entreprise, soit potentiellement 1,5 million d'entreprises et 7,5 millions de salariés. Toutefois, malgré les accords intervenus dans des branches professionnelles nationales, régionales ou départementales et concernant potentiellement 2,5 millions de salariés dans 230 000 entreprises, la pénétration du chèque-vacances dans les petites et moyennes entreprises n'est pas encore totalement effective. Le chèque-vacances doit donc prendre aujourd'hui un nouvel essor et bénéficier ainsi à tous les salariés, et pas seulement à ceux des grandes entreprises et de la fonction publique. Sa pénétration dans les PME-PMI constitue en effet un enjeu à la fois économique et de justice sociale. Le comité interministériel du tourisme du 23 juillet 2004 a ainsi décidé d'organiser une concertation sur les moyens d'homogénéiser et d'optimiser les dispositifs d'aide au départ en vacances qui relèvent de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et de la bourse solidarité vacances (BSV). Avec l'ensemble des acteurs, l'objectif commun est de mettre au point une organisation plus lisible et plus efficace et d'améliorer la cohérence de l'action sociale pour l'aide au départ en vacances, tout en réaffirmant la finalité sociale du chèque-vacances, dans le cadre notamment de sa diffusion à destination des salariés des PME-PMI. Le personnel de l'ANCV sera, bien entendu, tenu informé des orientations dégagées lors de cette concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48186

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7911

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9547